

COPIES : A. DESBORDES, Ph MORLOT, V. MANGEARD, C. CASTELA,
P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, G. VIARD, S. THIEBAUT, L. DIDIER-MOUGIN

VILLE DE PULNOY
CR N°2016-88/SA/MCC

Réunion Conseil Municipal du 27 JUIN 2016

Etaient présents : MM PICCOLI NICOLA PERROLLAZ HOUDRY OGIEZ DUSSIAUX PELTIER
BADER ROYER LAGO WEHRLLEN CASTELA SIMON JEANDEL ZIETERSKI JACOB GAUCHÉ
MARCHAL-BATT MASSON PIGNOT DEVITERNE HAUSERMANN CHIARAMIDA ENEL

Absentes excusées :

A. ANDRÉ a donné pouvoir à G. NICOLA
M. AMOUROUX a donné pouvoir à V. BADER

Absente :

V. BRETON

Secrétaire : L. WEHRLLEN

Approbation du compte-rendu de la séance du 9 mai 2016 : le compte-rendu est approuvé avec les remarques suivantes :

D. Deviterne a remarqué que la mise en ligne du compte-rendu de la séance précédente a été faite avant la signature par le secrétaire de séance. Il demande que la procédure de publication du compte-rendu soit claire.

Accord du Maire

D. Deviterne explique que le compte-rendu est approuvé, car il relate les propos tenus. Pour autant, ce n'est pas parce que ces propos ont été dits qu'ils ne sont pas erronés, notamment en ce qui concerne les pourcentages d'espaces accordés à l'opposition dans les supports de communication.

D. Deviterne remarque une erreur page 2 : La phrase « au lancement des SMS, les conseils municipaux étaient systématiquement annoncés par ce média. Le public ne venant pas plus nombreux qu'auparavant, un test a été fait en ne publiant pas l'annonce par ce biais. Le public était équivalent ». D. Deviterne explique que les propos tenus ne concernaient pas les SMS mais les JEI. Il propose d'enlever la phrase.

Accord du Maire.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour. En effet, la ville a été sollicitée par l'association des maires de France pour un soutien à la candidature de Paris aux JO de 2024. Cette délibération sera examinée en fin d'ordre du jour.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cet ajout à l'unanimité.

1) Marchés d'assurance : constitution d'un groupement de commandes

G. Nicola rappelle que la démarche de mutualisation des achats publics entre les communes est un levier certain pour réaliser des économies d'échelle. Au-delà des gains économiques, la démarche permet également aux communes de travailler ensemble dans un but commun et aux services municipaux de partager des pratiques et des connaissances en matière de marchés publics. Dans ce contexte, la Commune de Pulnoy a initié courant 2015 une démarche de mutualisation des marchés publics, au sein de la réunion des Directeurs généraux de services. Les services marchés publics des communes ont recensé tous les marchés qui pourraient faire l'objet d'un groupement de commandes avec leur date de fin. Ainsi en connaissant les échéances de chaque marché communal, il est possible de réfléchir en amont au lancement d'un groupement de commandes.

G. Nicola donne lecture du projet de délibération.

Le Maire ajoute qu'il s'agit du 1^{er} acte de mutualisation passé entre communes sans la Communauté Urbaine, à l'initiative de Pulnoy. Ces actes ne sont pas aisés à mettre en place car il faut que les dates d'échéances des marchés des communes arrivent à terme au même moment. Ce dossier n'est pas simple surtout au niveau juridique. Le Maire remercie les DGS des communes.

Vote : à l'unanimité

2) Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour la période 2017-2018

F. Perrollaz explique l'objet de la délibération en rappelant que le marché précédent a permis de réaliser une économie de 11% sur l'achat de la molécule de gaz, soit 5000€. La présente délibération propose de renouveler le marché. Les termes du contrat seraient les mêmes, les frais de gestion facturés par le Grand Nancy seraient de 340€ par an pour la commune.

140 communes se sont déjà positionnées comme souhaitant faire partie du groupement de commandes. Ce nombre important permettra d'obtenir le meilleur prix. Le groupement de commandes s'étend au-delà de la Meurthe et Moselle, la région Grand Est fonctionne déjà !

Vote : à l'unanimité

3) Demande de subvention à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) pour l'étude thermique du centre socioculturel

F. Perrollaz explique l'objet de la délibération, qui consiste à demander une subvention à l'ADEME. La commune a la chance de bénéficier du partenariat avec l'ALEC, notamment pour son expertise dans le suivi technique des dossiers d'économies d'énergie. F. Perrollaz donne le nom des 4 bureaux d'étude qui ont candidaté sur ce marché en rappelant que pour obtenir la subvention de l'ADEME, la commune doit retenir un bureau d'étude qualifié RGE. L'aide apportée par l'ADEME peut aller jusqu'à 70%. Le montant de l'offre du bureau retenu est de 12 835€HT pour lesquels la subvention peut être de 8 984,50€. Le reste à charge pour la commune serait donc de 3 850,50€HT.

D. Deviterne rappelle que lors de l'examen de cette question en 1^{ère} commission, il avait été constaté des écarts énormes entre les offres des différents candidats. Il souhaite savoir si ces écarts peuvent être expliqués.

F. Perrollaz répond que le mémoire technique demandé par la ville dans le cahier des charges annonce le nombre d'heures consacré à cette étude par les bureaux d'étude et le nombre d'heures varie fortement. Le meilleur mémoire technique est celui de LORR ENR.

Le Maire souhaite préciser que la délibération concerne l'audit thermique uniquement. L'audit acoustique est prévu de longue date, comme quoi il n'y a rien de magique à Pulnoy.

Vote : à l'unanimité

4) Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) : validation du document unique et du Plan Annuel de Prévention 2016

Le Maire rappelle la démarche et demande à B. Jeandel de présenter les éléments essentiels du document unique et du plan annuel de prévention.

Un problème technique ne permettant pas de projeter le document sur l'écran, le Maire propose de passer à la délibération suivante et de revenir sur celle-ci une fois le problème technique résolu.

5) Modification du tableau des effectifs

Le Maire explique l'objet de la délibération.

Vote : à l'unanimité

6) Mise en place de l'apprentissage

Le Maire explique que l'apprentissage est une volonté municipale, qui s'intègre à la politique de l'emploi. L'objectif est de permettre à l'apprenti(e) d'acquérir de l'expérience dans un domaine qui l'intéresse, de préparer un diplôme, et d'acquérir une qualification professionnelle rémunérée. Le contrat peut être de 1 à 3 ans, la période d'essai étant de 2 mois.

La difficulté souvent rencontrée est de trouver un maître d'apprentissage. Le Maire précise le montant de la rémunération du maître d'apprentissage soit environ 100€ par mois, de la rémunération de l'apprenti soit 519€ par mois les 1^{ère} et 2^{ème} années, et 710€ la 3^{ème} année.

L'apprentie pressentie est une jeune fille qui se destine aux services à la personne. Elle sera donc accueillie en école maternelle, crèche, EHPAD etc.

D. Deviterne repose la question soulevée en commission : l'apprentie pourra-t-elle effectuer des heures chez un autre employeur que la mairie ?

Le Maire répond que oui, par convention. L'accord a été donné par le CFA.

Elle ajoute que la mairie avait reçu 2 candidatures de 2 jeunes filles, dont une qui s'est retirée. Le maître d'apprentissage sera une ATSEM.

Vote : à l'unanimité

4) reprise de la délibération relative au Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) : validation du document unique et du Plan Annuel de Prévention 2016

B. Jeandel explique que le DU ne reflète que les points négatifs en terme de sécurité au travail, même s'il existe de nombreux points positifs. Selon le Centre de Gestion, Pulnoy fait partie des meilleurs élèves audités par le CDG.

B. Jeandel expose les actions figurant au plan annuel de prévention :

- gestion des produits chimiques
- mise à jour des registres de sécurité
- contrôle des installations de désenfumage
- déclaration des actes de violence verbale
- amélioration de certains bureaux administratifs
- utilisation de la machine à bois
- risques liés à l'activité physique.

Vote : à l'unanimité

7) Marché municipal : révision des droits de place

M. Ogiez donne lecture du projet de délibération.

Pour G. Royer, la phrase relative à la gratuité des dimanches n'est pas suffisamment claire. Il est convenu qu'elle sera précisée.

M. Ogiez explique que le commerçant qui prend un tarif au trimestre bénéficie d'un dimanche gratuit.

Vote : 3 abstentions (D. Deviterne – P. Hausermann – I. Chiaramida)

...23 pour.

8) Cimetières de Pulnoy : modification des tarifs des concessions et du columbarium

G. Nicola donne lecture de la délibération.

Vote : à l'unanimité

9) Instauration de la gratuité des canisacs sur la commune

S. Dussiaux donne lecture de la délibération.

Vote : à l'unanimité

10) Occupation du domaine public par un commerçant ambulant : exonération de la redevance

M. Ogiez donne lecture de la délibération.

Vote : à l'unanimité

Le Maire précise qu'à partir du 19 juillet, la boulangerie du bourg sera occupée par un boulanger qui fabriquera le pain sur place.

La reprise du 6 est toujours en pourparlers. Les candidatures sont toujours en examen par le mandataire judiciaire.

A partir du 19 juillet, Mme Adam sera délivrée de ses obligations.

11) Budget 2016 : décision modificative n°1

G. Nicola donne lecture de la décision modificative.

Vote : à l'unanimité

12) Vente du local informatique

G. Nicola donne lecture de la délibération.

Vote : à l'unanimité

13) Convention de mécénat avec STORENGY pour la fête de la forêt

D. Peltier donne lecture de la délibération.

Vote : à l'unanimité

14) Demande d'occupation gratuite du centre de rencontre par l'association Pass'Sport et Culture pour son Assemblée Générale le 28 juin 2016

D. Peltier donne lecture de la délibération.

Le Maire rappelle que l'association Pass'sport et culture est partie prenante dans les difficultés que peut rencontrer une famille pour l'accès des enfants aux activités.

N. Houdry précise que la mairie s'engage financièrement sur 8 pass'sport.

Vote : à l'unanimité

15) 3^{ème} demande d'occupation gratuite du centre socioculturel par la Choraie aux 4 Vents

D. Peltier donne lecture de la délibération.

Le Maire rappelle que le concert a eu lieu samedi, mais que la 1^{ère} commission avait émis un avis favorable avant le concert.

Vote : à l'unanimité

16) Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Maire explique l'objet de la délibération.

D. Deviterne remercie le Maire pour permettre d'avoir un texte qui colle à la réalité. Il regrette que l'article 50 ne soit pas modifié pour la place de l'opposition dans le Pulnoy en Bref. Il rappelle que le règlement intérieur attribue à l'opposition un espace de 10 cm X 8 cm, alors que ce n'est pas la réalité.

Le Maire répond que ce sujet a déjà été évoqué et que cette délibération vaut pour l'espace politique dans le bulletin. Le reste sera vu après.

Vote : à l'unanimité

17) Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024

NJ donne lecture de la délibération.

D. Deviterne demande si cette démarche est entreprise par les 36000 communes.

Le Maire répond que c'est une demande de l'association des maires.

A. Castela demande comment se présente ce soutien.

Le Maire répond que le soutien est la délibération.

Vote : à l'unanimité

Fait à Pulnoy, le 07 JUILLET 2016

Le Maire,



Michéle PICCOLI



Le secrétaire de séance,

Léon WEHRLÉN

